

N° 73 État de Genève : audit de gestion relatif aux coûts informatiques des votations et élections

rapport publié le 19 décembre 2013

La Cour a émis 13 recommandations, toutes acceptées par l'audité.

Actuellement 2 recommandations ont été réalisées et 11 sont en cours de mise en œuvre.

Parmi les **2 recommandations réalisées**, les mesures portent, entre autres, sur :

- La possibilité de déployer les applications de manière flexible et indépendamment des choix technologiques et d'infrastructure.
- L'évolution de l'application GEVI, séparée en deux applications, GEVI-Election et GEVI-Votation.

Les **11 recommandations en cours** portent notamment sur les domaines suivants :

- L'orientation stratégique pour le SIDP (les objectifs à atteindre y compris pour le vote électronique) sera considérée comme prioritaire par la DGSi à partir de décembre 2015. Ceci permettra de redéfinir le portefeuille de projets du SIDP et de prioriser les besoins métiers, techniques, fonctionnels et non fonctionnels, dans un « cahier des charges global du SIDP ».
- Dans l'attente de la finalisation de la stratégie du SIDP, une stratégie à moyen terme est engagée. Au niveau du vote électronique elle consiste à moderniser l'application en conformité avec le règlement technique fédéral afin de garantir à Genève une accréditation pour que 30% de l'électorat cantonal puisse voter par voie électronique, ce qui s'est traduit en 2015 par la mise en œuvre de la « vérifiabilité individuelle ». Cette fonctionnalité permet à chaque électeur de contrôler de manière fiable que son suffrage a été transmis sans avoir été modifié.

- Des discussions sont actuellement menées avec les cantons utilisant la solution genevoise du vote électronique afin de parvenir à un meilleur partage des coûts.

L'ensemble des axes d'amélioration mis en œuvre pourra faire l'objet d'une vérification détaillée ultérieure.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.1.4	<p>Recommandation 1</p> <p>La Cour recommande à la DGSI de définir avec la Chancellerie une orientation stratégique pour le SIDP (les objectifs à atteindre y compris pour le vote électronique) à soumettre au Conseil d'État dans le cadre de la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale (art. 4 al. 2 ROGSIC). Il s'agira à cette fin d'établir un plan directeur métier pour le SIDP ainsi que la stratégie permettant d'atteindre les objectifs fixés par ce plan. Cette stratégie globale pourrait se décliner en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> la stratégie métier visant par exemple à automatiser autant que possible les opérations de dépouillement centralisé (voir le rapport de la Cour no 74 relatif au dépouillement centralisé) ; la stratégie informatique, basée sur les priorités assignées aux différents développements informatiques du SIDP. <p>Recommandation 2</p> <p>Il conviendra ensuite de redéfinir le portefeuille de projets du SIDP selon la stratégie métier établie.</p>	3	DSOV avec appui de la DGSI	30.06.2016 (initial 31.12.2014)		En cours. Selon les informations fournies, ce point sera considéré comme prioritaire par la DGSI à compter de décembre 2015, soit après les élections nationales.
		2	DGSI	31.12.2015		En cours. La réalisation de cette recommandation a pour prérequis l'établissement de la stratégie du SIDP et donc la clôture de la recommandation 1.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.2.4	<p>Recommandation 3</p> <p>Une fois le plan directeur métier établi (voir chapitre 4.1), il s'agira de recueillir et prioriser les besoins métiers, techniques, fonctionnels et non fonctionnels, dans un « cahier des charges global du SIDP », subdivisé en lots priorités et soumis au nouveau processus de gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	3	DSOV et DGSI	31.12.2015		En cours. Selon les informations fournies, les différentes élections en cette année 2015 ainsi que les projets engagés ne permettent pas le démarrage de cet objet.
4.3.4	<p>Recommandation 4</p> <p>La Cour recommande d'analyser les possibilités de concentrer les applications du SIDP autant que possible afin de réduire la complexité du système, tout en maintenant la modularité nécessaire pour qu'il soit flexible en matière d'utilisation, de développement et de maintenance.</p> <p>Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	2	DGSI	Engagé en 2015, pour une fin en 2017		En cours. Les travaux de concentration des applications sont en cours concernant le volet des élections. En fonction des dotations financières de 2016, un portail équivalent devrait être créé pour les votations.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.3.4	<p>Recommandation 5</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de refonte de l'application VOTA. Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	2	DGSI avec DSOV	31.12.2015		En cours.
4.3.4	<p>Recommandation 6</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de déployer les applications de manière flexible, indépendamment des choix technologiques et d'infrastructure (y compris le poste utilisateur), afin de limiter les coûts de maintenance et de développement. L'action en résultant devrait être réalisée au plus tard en mars 2015.</p> <p>Recommandation 7</p> <p>De même, il s'agira d'étudier l'opportunité de remplacer le logiciel actuellement utilisé pour gérer les statistiques dans un but d'industrialisation du SIDP.</p>	2	DGSI	31.12.2015		Fait. Les projets "Virtualisation des postes du dépouillement centralisé des élections" ont été menés à terme. L'application GEVI-Votation est utilisée depuis les votations du 30.11.2014. De plus, la solution a été utilisée avec succès lors des élections municipales du 19.04.2015 et du 10.05.2015.
		1	DGSI			En cours. Selon les informations fournies, les travaux relatifs à cette recommandation sont gelés pour des raisons de priorisations budgétaires.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.3.4	<p>Recommandation 8</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de faire évoluer l'application GEVI.</p> <p>Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter.</p>	2	DGSI	Engagé en 2013 Fin prévu 2014	Février 2015	Fait. Ce projet a été mené à terme avec la séparation de l'application GEVI en une application GEVI-Election et une application GEVI-Votation.
5.1.4	<p>Recommandation 9</p> <p>Il s'agira pour la DGSI d'établir des règles claires, basées notamment sur une nomenclature de prestations fixe, permettant de suivre les heures rapportées par les collaborateurs. Il conviendra également de standardiser les outils, notamment afin de limiter l'hétérogénéité des données remontées. Des contrôles devront être définis afin d'avoir une assurance raisonnable sur le bien-fondé des imputations. Ces démarches doivent s'inscrire dans le cadre des recommandations en matière de pilotage émises, en juin 2013, par la Cour.</p>	4	DGSI	31.12.2015		En cours.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.1.4	<p>Recommandation 10 La Cour recommande à la DGSJ de réaliser les actions nécessaires afin d'être en mesure de connaître les coûts complets du SIDP, principalement en ce qui concerne le socle informatique de la DGSJ (regroupant essentiellement les licences et les infrastructures informatiques).</p> <p>Recommandation 11 Une fois la stratégie à suivre définie, il conviendra d'évaluer les options d'évolution ou d'abandon de la solution actuelle de vote électronique en tenant compte des nouvelles exigences techniques de la Confédération, des partenariats possibles (régies publiques, autres cantons, Confédération, etc.) et des solutions de vote électronique disponibles sur le marché. Dans le cadre défini au chapitre 4.1, il s'agira notamment de déterminer si le canton de Genève doit continuer à assumer seul la majeure partie des risques et coûts associés au développement et au maintien d'une solution de vote électronique.</p> <p>De manière plus générale que le seul vote électronique, il convient de rappeler, que selon les options choisies en matière de gouvernance, il serait</p>	2	DGSJ	31.12.2015		En cours.
		3	Chancellerie et DGSJ	30.06.2016 (initial 31.12.2014)		En cours. Dans l'attente de la finalisation de la recommandation 1 (stratégie à long terme du SI des droits politiques), une stratégie à moyen terme est engagée. Au niveau du vote électronique elle consiste à moderniser l'application en conformité avec le règlement technique fédéral afin de garantir à Genève une accréditation pour que 30% de l'électorat cantonal puisse voter par voie électronique, ce qui s'est traduit en 2015 par la mise en œuvre de la « vérifiabilité individuelle ».

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	également possible d'étudier l'opportunité de soustraire certaines activités de la DGSJ à des prestataires externes selon des règles et un périmètre à définir.					<p>Cette fonctionnalité permet à chaque électeur de contrôler de manière fiable que son suffrage a été transmis sans avoir été modifié.</p> <p>Par ailleurs, des discussions sont actuellement menées avec les cantons utilisant la solution genevoise du vote électronique afin de parvenir à un meilleur partage des coûts.</p>

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.2.4	<p>Recommandation 12</p> <p>La Cour recommande d'instaurer une règle en matière de structuration de projet afin de découper les gros projets en lots de taille maximale, par exemple d'environ 70 jours/homme. Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre des mesures préconisées au chapitre 5.1 du présent rapport ainsi que des recommandations en matière de pilotage déjà émises par la Cour.</p>	2	DGSI	30.06.2016 (initial 31.12.2014)		<p>En cours.</p> <p>La nouvelle règle prévoit que les projets sont structurés en lots de maximum 120 jours/hommes. Cependant, cette règle n'est pas encore formalisée ni systématiquement appliquée, certains lots atteignant 150 jours/hommes. Il convient d'être plus complet dans la mise en œuvre de la recommandation afin que le risque soit véritablement traité.</p>
6.1.4	<p>Recommandation 13</p> <p>La Cour réitère les recommandations déjà émises dans ses rapports précédents sur la thématique des LSE et invite la DGSI à poursuivre les mesures en cours afin d'améliorer rapidement leur gestion contractuelle. Cette démarche doit s'inscrire dans l'amélioration globale de la gouvernance des SI.</p>	2	DGSI	En cours Finalisation pour 2016		<p>En cours.</p> <p>Au niveau du service en charge des droits politiques l'évolution de la dotation en effectif interne se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 postes de L.S.E. supprimés en faveur de 7 postes de fonctionnaires (4 créés en 2014 et 3 en 2015). <p>Cette internalisation est effectuée dans le cadre de la démarche globale de la DGSI visant à diminuer la proportion de collaborateurs sous contrat de LSE.</p>